

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-734

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise BOISSEL pour le compte d'ORANGE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **rue de Port en Bessin** pour le remplacement du dispositif de fermeture de chambre de tirage situé sur la chaussée,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le **14 octobre 2026**,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues **s'effectuera par basculement sur chaussée opposée le 14 octobre 2026** :

- Rue de Port en Bessin sur la partie comprise entre le n°90 et la rue Charles Peguy, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise BOISSEL.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatre septembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

